



09 FEB. 2016

MIT: 16-00051254

Page(s) : 1 ( 1 Ann)

Arch:

Au ~~Président CCB 08~~  
SLPPT 08 Evere

**Objet : Mesure du taux d’ozone à l’imprimerie d’Evere**

- Réf:
1. Note MITS 15-00461801 du 04 Déc 15
  2. 09 Mars 2014 : Arrêté Royal modifiant l’Arrêté Royal du 11 Mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

1. Synthèse : détection, ozone, imprimerie, UV Flatbed ARIZONA
2. Une mesure du taux d’ozone a été réalisée dans l’imprimerie d’Evere, à proximité de l’imprimante UV Flatbed ARIZONA dans le cadre de la mise en service de cette machine, suite à votre demande en Réf 1.
3. Une concentration comprise entre 0.005 ppm et 0.01 ppm a été observée, pendant l’utilisation intensive de la machine. Cette concentration est inférieure à la valeur courte durée (0.1 ppm) renseignée en Réf 2.
4. Liste des annexes

Ann A : rapport de test 2015350/a (3 pages)

Filip MARTEL, Jr.  
Lieutenant-colonel  
Commandant

En Q		M Def - QRE	
Bn HK Def St - KKE			
IN		12 FEB. 2016	
OUT			
CO		RSM	
<del>S1</del>		BrigCorps	
S2		SSM	
S3		Mess 4100	
S4		Rolin	
Fac Mgt		Srt	
INFRA		TSS CIS	
1 <sup>er</sup> Ech		SL-PT 08	X
ASE 165		UTE Evere	

Info: SLPPT 08

Correspondant : Sylvie BAIRIOT, Ir  
Lieutenant  
Tel : 02/44.10487 ou 9-6321-10487  
Fax : 02/44.39022 ou 9-6321-39022  
E-mail : sylvie.bairiot@mil.be



Defensielaboratoria – Laboratoires de la Défense (DLD)  
Martelarenstraat, 181  
B-1800 VILVOORDE  
BELGIQUE



<b>DLD</b>	<b>NUJOB</b>	<b>AUTEUR</b>	<b>DATE</b>	<b>Page</b>
	2015350/a	Lt BAIRIOT S.	27 Jan 16	1 / 3

  
**RAPPORT DE MESURES**

**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Sujet : Mesure du taux d'ozone à l'imprimerie d'EVERE  
 Client : SLPPT 08  
 Quartier Reine Elisabeth  
 Rue d'Evere, 1  
 1140 Bruxelles

Référence : 1. Note MITS n°15-00461801 du 04 Déc 15  
 2. – 09 Mars 2014 : Arrêté Royal modifiant l'Arrêté Royal du 11 Mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Appendice : /  
 Mesures par : 1SM Penning et 1Sgt Dejasse  
 Début des mesures : 08 Jan 16  
 Fin des mesures : 08 Jan 16

**2. DESCRIPTION DE LA SITUATION**

Dans le cadre de la mise en service de l'imprimante « UV Flatbed ARIZONA », il a été demandé au DLD de réaliser une mesure du taux d'O<sub>3</sub> dans l'air pendant l'utilisation de cette machine.

**3. MESURES****a. Technique de détection**

Le taux d'ozone a été mesuré de façon ponctuelle, à l'aide de tubes réactifs Dräger et d'une pompe manuelle.

Les spécifications techniques du matériel de détection sont reprises dans le tableau 2.

Tableau 2: spécifications du matériel de détection

Tube de détection Dräger					Appareil
Gaz détecté	Changement de coloration	Nombre de coups de pompe	Domaine de mesures	Limite de quantification	
O <sub>3</sub>	Bleu clair → Blanc	10	0 – 0.7 ppm	0.05 ppm	Pompe Accuro
		100	0 – 0.07 ppm	0.005 ppm	

## Remarques générales :

1. Ce rapport de test ne peut être publié sans autorisation écrite du DLD.
2. L'incertitude de mesure élargie est disponible à la demande du client.
3. Veuillez utiliser en cas de demande d'analyses le template en vigueur. Celui-ci est disponible via E-Dir ou peut être obtenu via le secrétariat DLD.

<b>DLD</b>	<b>NUJOB</b>	<b>AUTEUR</b>	<b>DATE</b>	<b>Page</b>
	2015350/a	Lt BAIRIOT S.	27 Jan 16	2 / 3

### b. Emplacement

Les mesures ont été effectuées pendant le fonctionnement de l'imprimante UV Flatbed ARIZONA, après que l'imprimante ait déjà fonctionné pendant 1h, dans une approche de « Worse Case ». Les mesures ont été prises à une distance d'environ 1m du bras mobile.

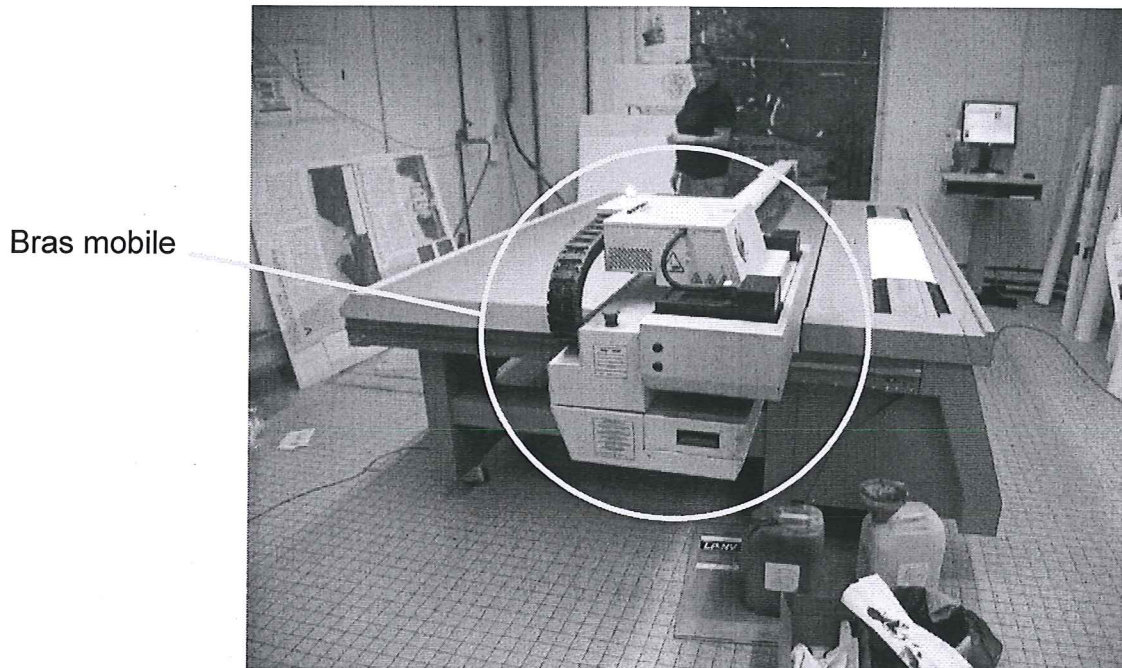


Figure 1: photo de l'imprimante UV Flatbed ARIZONA

## 4. RÉSULTATS

Les mesures ponctuelles du taux d'ozone sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 : résultats des détections d'ozone

Gaz	N° mesure	Nombre de coups de pompe	DTG	Concentrations mesurées	Valeur Limite (Réf 2)	Valeur courte durée (Réf 2)
O <sub>3</sub>	1	10	080905 Jan16	< 0.05 ppm	/	0.1 ppm
	2	100	080920 Jan16	Entre 0.005 ppm et 0.01 ppm		

#### Remarques générales :

1. Ce rapport de test ne peut être publié sans autorisation écrite du DLD.
2. L'incertitude de mesure élargie est disponible à la demande du client.
3. Veuillez utiliser en cas de demande d'analyses le template en vigueur. Celui-ci est disponible via E-Dir ou peut être obtenu via le secrétariat DLD.

DLD	NUJOB	AUTEUR	DATE	Page
	2015350/a	Lt BAIRIOT S.	27 Jan 16	3 / 3

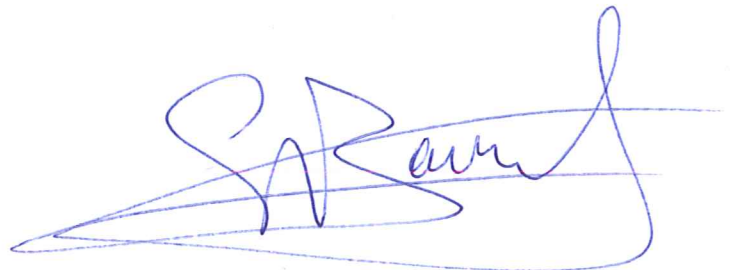
## 5. ÉVALUATION

La concentration en O<sub>3</sub> mesurée ponctuellement (en approche « Worse Case ») est inférieure à la valeur « courte durée » en Réf 2. Il n'y a pas de valeur limite définie sur 8h pour l'ozone en Réf 2, la détermination de la concentration de l'exposition professionnelle (CEP) n'est dans ce cas pas d'application.

## 6. REMARQUES

Nous invitons nos clients à poser leurs questions et à adresser leurs remarques de type technique et/ou sur le plan du contenu à notre Technical Manager CBRN, Mme. De Meulenaere, [Kathleen.DeMeulenaere@mil.be](mailto:Kathleen.DeMeulenaere@mil.be)

Nous invitons nos clients à faire part de leurs motifs d'insatisfaction et /ou des éléments jugés particulièrement positifs en contactant notre Responsable Qualité Mme. Pieters, [Karen.Pieters@mil.be](mailto:Karen.Pieters@mil.be)



BAIRIOT Sylvie, Ir  
Lieutenant  
Chef de labo Détection, prélèvement  
et préparation des échantillons

### Remarques générales :

1. Ce rapport de test ne peut être publié sans autorisation écrite du DLD.
2. L'incertitude de mesure élargie est disponible à la demande du client.
3. Veuillez utiliser en cas de demande d'analyses le template en vigueur. Celui-ci est disponible via E-Dir ou peut être obtenu via le secrétariat DLD.